



PEB Échanges, Programme pour la construction et
l'équipement de l'éducation 1999/07

Les équipements éducatifs en Corée

Gi Nam Kim

<https://dx.doi.org/10.1787/453436267483>

Conclusion : la grotte et le camion

Ce projet joue sur deux registres basés sur une série d'oppositions, parmi lesquelles terre, minéral, organique, lourd, opaque répondent à ciel, métallique, technologique, léger, transparent. On y trouve deux environnements, ville et campagne, auxquels répondent deux éléments qui les concilient et les réconcilient, bien qu'il n'y ait aucun rapport entre ces deux éléments qui se superposent l'un à l'autre. Il en résulte une harmonie basée sur le contraste entre l'autoroute et le vallonnement du terrain : la partie supérieure du bâtiment est comme un véhicule qui aurait quitté la route et suspendu sa course au-dessus d'une sorte de grotte que figure le socle.

Objet insolite et pourtant intégré à cet univers, entre ville, campagne et autoroute, le collège tente de réconcilier l'esthétique du lisse, du déplacement et de la tension avec celle, plus douce, du relief et du paysage.

LES ÉQUIPEMENTS ÉDUCATIFS EN CORÉE

Un programme de modernisation des bâtiments et des installations scolaires est actuellement entrepris en Corée afin de mieux répondre aux besoins actuels d'enseignement. Au cours des années 70 et 80, le gouvernement coréen a réformé en profondeur son système éducatif, modifiant les méthodes d'enseignement, les horaires de classe et les programmes, et s'orientant vers un système de pédagogie ouverte dans le primaire et une stratégie d'apprentissage interactif et personnalisé dans les collèges et les lycées. L'Institut coréen des équipements éducatifs, créé en 1993, est chargé d'étudier les conceptions architecturales et les équipements, notamment les ordinateurs, les mieux adaptés aux nouveaux programmes. Composé de fonctionnaires et de spécialistes de l'éducation et de l'architecture, l'Institut publie ses conclusions quatre fois par an.

Dans le primaire et le secondaire, les installations scolaires ne sont pour la plupart pas encore adaptées aux nouveaux programmes d'enseignement et n'offrent pas les conditions voulues pour se prêter à la diversité pédagogique visée, mais les autorités locales ont pris des dispositions pour rénover peu à peu leurs équipements.

Un nombre important d'écoles ont adopté le concept de la « pédagogie ouverte » et chaque administration provinciale est chargée d'élaborer un modèle de ce type d'enseignement. Dans la mesure où, conformément aux principes de la pédagogie différenciée, les nouveaux programmes d'enseignement prévoient à la fois des travaux personnels et des activités de groupe, les autorités scolaires optent pour la création de salles de classe équipées de tables de travail individuelles

qui peuvent être déplacées pour les débats en groupe. Les établissements doivent toujours disposer d'espaces polyvalents, en particulier d'un centre de documentation et d'information doté d'une bibliothèque et d'une salle vidéo. Le décloisonnement des salles de classe et des couloirs, qui permet si besoin est d'utiliser ces derniers pour des activités d'enseignement, est un exemple de la polyvalence spatiale que l'on retrouve dans toutes les écoles coréennes.

Système éducatif

Le système éducatif de la Corée est structuré comme suit :

- l'école élémentaire – **obligatoire** : durée de la scolarité : 6 ans ; accueille les enfants de 6 à 11 ans ;
- le collège : durée de la scolarité : 3 ans ; accueille les enfants de 12 à 14 ans ;
- le lycée (d'enseignement général ou professionnel) : durée de la scolarité : 3 ans ; accueille les jeunes de 15 à 17 ans ;
- les établissements d'enseignement supérieur/l'université : formation courte en deux ans ou formation longue en quatre ans.

Après leur scolarité primaire obligatoire, la quasi-totalité des jeunes entrent au collège. Pour accéder au lycée, les élèves doivent passer un examen que 90 pour cent d'entre eux environ réussissent. Ces établissements se répartissent en général en deux catégories selon qu'ils proposent un enseignement général ou professionnel.

L'enseignement privé représente 35 pour cent des établissements d'enseignement secondaire et 83 pour cent des établissements post-secondaires. Les établissements publics offrent pour la plupart plus d'espace par élève que les établissements privés et les pouvoirs publics ont récemment établi des plans en vue d'accroître le nombre de structures auxiliaires, telles que les résidences universitaires et les centres culturels pour étudiants.

Dans le supérieur, aux établissements d'enseignement s'ajoutent les centres de formation à distance dits « universités ouvertes », qui assurent une formation aux adultes et aux jeunes salariés.

Nombre d'établissements et d'élèves/étudiants en Corée et espace disponible				
	Écoles élémentaires	Collèges (1 ^{er} cycle du secondaire)	Lycées (2 ^e cycle du secondaire)	Établissements d'enseignement supérieur
Nombre d'écoles/établissements	5 721	2 720	1 892	316
Nombre d'élèves/étudiants	3 783 000	2 180 000	2 336 000	2 112 000
Surface au sol par élève/étudiant	5.2 m ²	5.0 m ²	5.9 m ²	9.9 m ²
Superficie de terrain par élève/étudiant	9.5 m ²	7.5 m ²	12.3 m ²	42.7 m ²

Source : Annuaire statistique de l'Éducation de 1997, ministère de l'Éducation, Corée.

Systeme administratif

Le gouvernement coréen élabore la politique d'enseignement primaire et secondaire et les autorités scolaires locales la mettent en œuvre. Au ministère de l'Éducation, le parc immobilier relève de la Division des équipements éducatifs au sein du Bureau chargé de l'amélioration de l'environnement éducatif. Cette division finance des équipements pour les établissements scolaires ainsi que pour les établissements d'enseignement supérieur et fournit une aide technique pour la construction des bâtiments.

Le système d'administration de l'enseignement a été décentralisé pour une large part afin de mieux répondre à la diversité des besoins éducatifs locaux. Le ministère de l'Éducation a transféré aux autorités locales une grande partie de ses compétences pour ce qui concerne les décisions budgétaires et administratives afférentes aux écoles de leurs circonscriptions respectives. La Corée compte 180 bureaux de district chargés de l'éducation ainsi que 7 bureaux métropolitains et 9 bureaux provinciaux. Leur travail est évalué par le ministère.

Normalisation des équipements éducatifs

Le ministère de l'Éducation a fixé pour chaque niveau d'enseignement des normes applicables aux équipements scolaires. Celles-ci servent à déterminer le nombre d'installations – bâtiments scolaires, classes, laboratoires, bibliothèques, etc. – en fonction des effectifs d'élèves/étudiants. Elles permettent d'évaluer la capacité d'accueil qu'offrent les établissements existants et de déterminer s'il est nécessaire d'en créer d'autres.

Évolution de la scolarisation

En milieu urbain, les autorités locales chargées de la planification doivent s'assurer de l'existence de sites suffisants pour y construire des écoles, en anticipant l'accroissement projeté de la population d'élèves/étudiants, tâche qui devient de plus en plus difficile.

En raison de l'exode vers les villes, les zones rurales, en revanche, ont enregistré une baisse de leurs effectifs d'élèves dans les écoles primaires et dans les collèges, d'où un surplus de salles de classe qu'il faut malgré tout entretenir en permanence. Pour remédier à cette situation, le gouvernement remplace actuellement entre trois et cinq de ces établissements par un seul dispensant à la fois un enseignement primaire et secondaire de premier cycle. Les établissements fermés, dont beaucoup ont été construits il y a quarante ans ou plus, seront démolis ou, si possible, transformés en salles de classe ou en installations destinées à des usages particuliers.

Les établissements nouveaux ou rénovés comprennent des salles conçues pour la formation continue des adultes et assurent par conséquent des services à toutes les classes d'âge de la population.

Équipements destinés à l'enseignement supérieur

Le ministère de l'Éducation fournit à tous les établissements d'enseignement supérieur du pays un cadre définissant le plan détaillé de l'aménagement du campus, et il passe en revue les plans élaborés par chacun.

Les universités situées dans des zones métropolitaines denses tendent de plus en plus à déplacer leur campus vers la périphérie des villes. Elles peuvent ainsi disposer d'un cadre plus agréable, se développer davantage et parfois regrouper des campus auparavant éparpillés.

Au début des années 80, l'accroissement rapide des effectifs d'étudiants dans l'enseignement tertiaire a généré une forte demande d'équipements. La demande s'étant stabilisée, les ressources sont à présent affectées à l'entretien des bâtiments, aux équipements, et d'une façon générale à l'amélioration de l'environnement pédagogique.

Innovations dans le domaine de l'information et des technologies

En Corée, les autorités scolaires locales équipent chaque école élémentaire et chaque collège d'une ou deux salles informatiques. Dans les établissements dont les ordinateurs sont obsolètes, il est prévu d'installer des systèmes informatiques en réseau et des ordinateurs personnels de niveau Pentium.

Un certain nombre d'universités sont bien équipées dans le domaine des technologies de l'information. Certaines, outre qu'elles disposent de programmes informatiques de niveau avancé, ont des ordinateurs dans chaque laboratoire et dans chaque bureau de professeur ; elles sont reliées à des réseaux utilisés à des fins administratives et pédagogiques. Ces réseaux permettent aux étudiants se trouvant sur le campus de communiquer avec l'extérieur et, grâce à l'Internet, avec le monde entier.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Gi Nam Kim, Directeur, Division des équipements éducatifs, ministère de l'Éducation, Sejong-ro Chongro-ku, Séoul 110-760, Corée ; tél. : 82 2 720 3306, télécopie : 82 2 730 6068.



Salle de classe destinée à la « pédagogie ouverte », à l'école élémentaire de Shinchang, dans la Province de Cheju.